

# Des conseils en ligne pour vos animaux

## Des permanences virtuelles

**L**iege, via son échevinat du Bien-être animal, lance cette semaine des permanences en ligne du vétérinaire communal. L'objectif ? Répondre à toutes les questions que la population se pose, et fournir des conseils aux propriétaires pour améliorer la cohabitation entre humains et animaux.

Que faire quand une harde de sangliers a élu domicile à proximité de sa maison ? Peut-on nourrir les animaux qui se trouvent dans les parcs communaux ? Que faire d'un animal sauvage blessé ? Autant de questions que de nombreuses personnes se posent régulièrement, sans pour autant savoir où trouver une réponse fiable. C'est pour pallier cette lacune que l'échevinat du Bien-être animal liégeois lance cette semaine ses permanences virtuelles du vétérinaire communal.

Concrètement, Philippe Schutters, le vétérinaire notamment affecté à la Ville de Liège, se fendra régulièrement d'un petit billet qui sera ensuite posté sur Facebook, dans

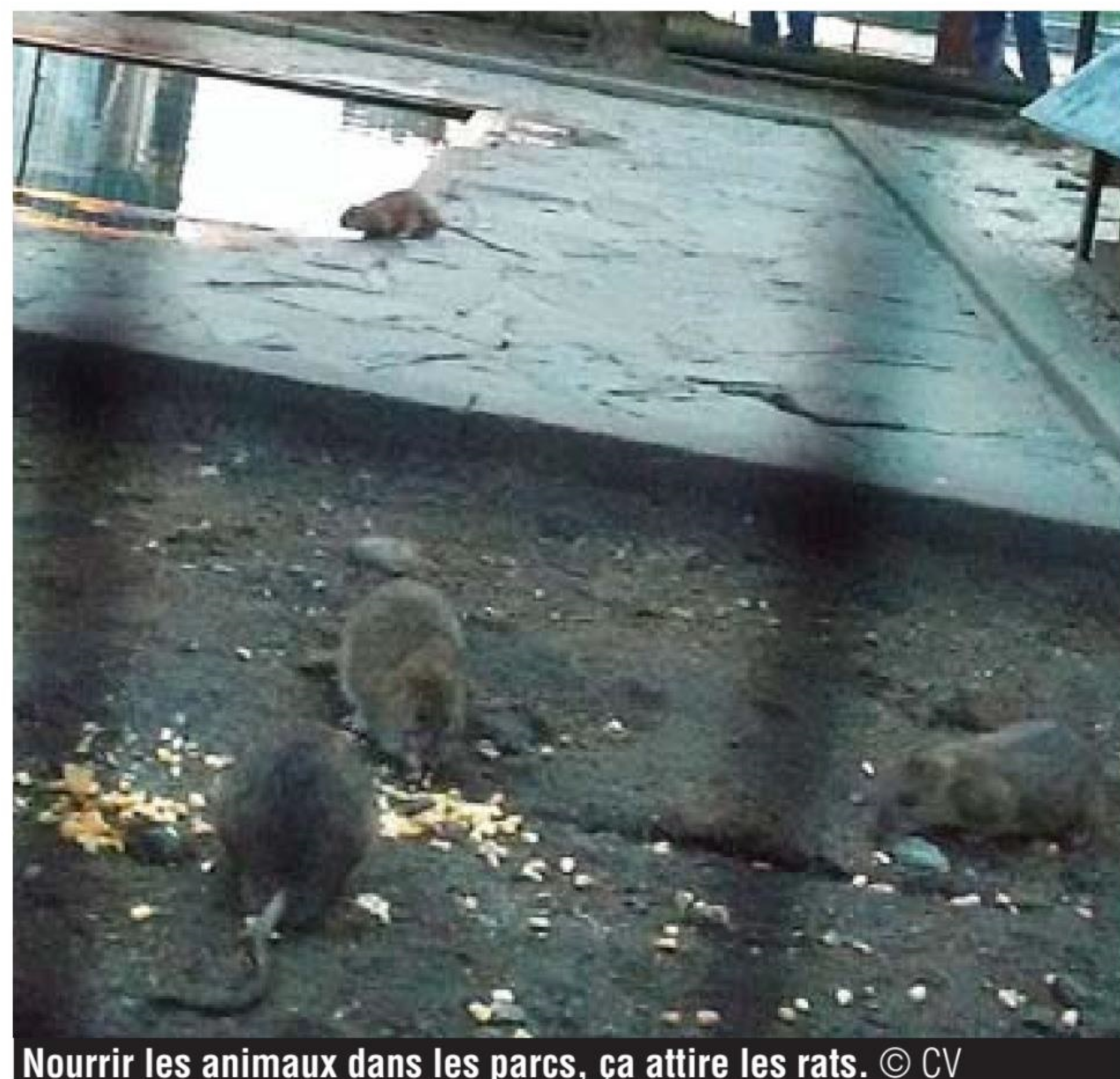
lequel il donnera des conseils avisés aux propriétaires d'animaux ou à ceux qui seraient amenés à en côtoyer de temps à autre.

Les Liégeois sont également invités à lui poser leurs questions (via le mail [echevinat.bienetreanimal@liege.be](mailto:echevinat.bienetreanimal@liege.be)). Celles qui relèveront de l'intérêt commun seront traitées et feront l'objet de réponses ultérieures.

Pas question évidemment de transformer ce nouveau service en consultation privée gratuite. « Ce qu'on souhaite, c'est donner des conseils à la population, intervient Christine Defraigne, en charge du bien-être animal. Régulièrement, nous allons donc communiquer sur les bonnes pratiques à suivre, voire à respecter, parce que certains règlements ont tendance à ne pas être appliqués. »

C'est le cas notamment en ce qui concerne le nourrissage des animaux, thème du premier billet du vétérinaire communal liégeois. Mais ses communications pourront également être liées plus spécifiquement aux conditions de vie des animaux domestiques.

« Depuis que le vétérinaire com-



Nourrir les animaux dans les parcs, ça attire les rats. © CV

munal a pris ses fonctions, on s'est aperçu que certaines personnes avaient des gestes qui étaient loin d'être idéaux avec leurs animaux, mais plus par méconnaissance, termine Mme Defraigne. Ces petits

conseils que le vétérinaire communal donnera régulièrement devraient donc être utiles pour améliorer la cohabitation entre les hommes et les animaux... »

• GEOFFREY WOLFF

### Le premier conseil

## Nourrissage interdit dans les parcs

Le premier volet de ces permanences virtuelles concernera donc le nourrissage des animaux dans les parcs liégeois. Nourrissage qui est interdit. Pourquoi ? Notamment « parce que les oiseaux ne supportent pas le sel contenu dans le pain blanc », explique le vétérinaire communal. « Le sel altérant rapidement les fonctions physiolo-

giques et cérébrales, les oiseaux réagissent avec lenteur. En plus forte dose, le sel bloque les reins et le cœur, entraînant le mort. »

Le vétérinaire communal met également en avant le risque d'attirer d'autres espèces, indésirables cette fois, comme les rats ou les bernaches du Canada. Ce qui entraîne un risque pour la faune locale. •